



PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

Le préfet

Saint-Denis, le 28 MAI 2018

ARRÊTÉ n° 904 /CAB

**ACCORDANT LA MEDAILLE D'HONNEUR
DES TRAVAUX PUBLICS
AU TITRE DE LA PROMOTION DU 14 JUILLET 2018**

Le Préfet de la Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 98-469 du 10 juin 1998 modifiant le décret du 1^{er} mai 1897 instituant la médaille d'honneur des travaux publics,

Vu l'instruction de M. le Ministre de l'équipement, des transports et du logement du 27 octobre 1998 précisant les dispositions réglementaires retenues dans le cadre de la déconcentration administrative de la médaille d'honneur des travaux publics,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}:

La médaille d'honneur des travaux publics est décernée aux agents dont les noms suivent :

- Monsieur **Anthony ABEILARD**, technicien supérieur en chef du développement durable, demeurant à LE PORT
- Monsieur **Jean-Bernard ALPHONSINE**, chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (TPE), adjoint technique territorial principal de 1^{ère} Classe du département, demeurant à la RIVIERE SAINT-LOUIS ;
- Monsieur **Jean-Paul BEGUE**, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région, demeurant à SAINT-GILLES LES HAUTS ;
- Monsieur **Daniel BIGOT**, chef d'équipe d'exploitation des Travaux publics de l'Etat (TPE), adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe du département, demeurant à LA PLAINE DES CAFRES ;
- Monsieur **Alain Charles BOUCHET**, agent de maîtrise principal de la Région, demeurant à LA POSSESSION ;
- Monsieur **Jean Bernard CAPELOTAR**, technicien principal de 1^{ère} classe, demeurant à SAINT-ANDRE ;

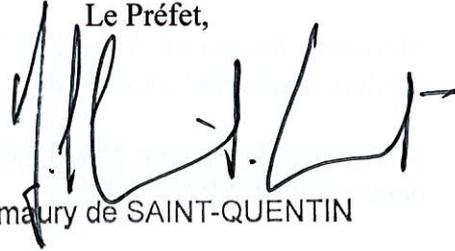
- Monsieur **Armand Pierre CHANE-HIME**, agent de maîtrise de la Région, demeurant à SAINT-DENIS ;
- Monsieur **Henri DESJARDINS**, chef d'équipe d'exploitation de l'Etat, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région, demeurant à LA RAVINE DES CABRIS ;
- Monsieur **Patrice Marcel DIJOUX**, chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat (TPE), agent de maîtrise territorial principal du département demeurant à l'ENTRE-DEUX ;
- Monsieur **Philippe Jean DIJOUX**, AES des travaux publics de l'Etat, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région demeurant à la RIVIERE SAINT LOUIS ;
- Monsieur **Pierre DUBARD**, chef d'équipe des travaux publics de l'Etat (TPE), adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe du département demeurant à la RIVIERE SAINT-LOUIS ;
- Monsieur **Jacques Bernard ETHEVE**, chef d'équipe d'exploitation principal de l'Etat, agent de maîtrise principal de la Région, demeurant à LE TAMPON ;
- Monsieur **Philippe ETHEVE**, chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (TPE), adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe du département, demeurant à LA RIVIERE SAINT-LOUIS ;
- Monsieur **Jean-Pierre FONTAINE**, technicien supérieur en chef du développement durable de l'Etat, technicien principal de 1^{ère} classe du département, demeurant à SAINT-PIERRE ;
- Monsieur **Olivier FONTAINE**, chef d'équipe d'exploitation principal de l'Etat, agent de maîtrise principal de la Région, demeurant à SAINT-JOSEPH;
- Monsieur **Joël Alain FRANCOISE**, agent de maîtrise principal de la Région, demeurant à SAINT-PAUL ;
- Monsieur **Alain Didier GIGANT**, technicien principal de 2^{ème} classe de l'Etat, technicien territorial de la Région, demeurant à SAINT-PIERRE ;
- Monsieur **Joseph Jean Gérald HOARAU**, chef d'équipe d'exploitation principal de l'Etat, agent de maîtrise principal de la Région, demeurant à LA RIVIERE SAINT-LOUIS ;
- Monsieur **Pierre Marie HOARAU**, chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (TPE), adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe du département, demeurant à la RIVIERE SAINT-LOUIS ;
- Monsieur **Freddy Georges Marie HOAREAU**, chef d'équipe d'exploitation de l'Etat, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région ;

- Monsieur **Joseph Pierre HOAREAU**, agent de maîtrise principal, demeurant à SAINT-BENOIT ;
- Monsieur **Expédit HUET**, adjoint technique de 1^{ère} classe, demeurant à SAINT-BENOIT ;
- Monsieur **Philippe LACROIX**, technicien principal de 1^{ère} classe de la Région, demeurant à LA POSSESSION ;
- Monsieur **Christian Dominique LAMY**, technicien territorial principal de 2^{ème} classe (Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat a.i.t reclassé en technicien principal de 2^{ème} classe), demeurant à LA POSSESSION .
- Monsieur **Raymond Yves LE TOULLEC**, agent de maîtrise principal de la Région, demeurant à LE PORT ;
- Monsieur **Christophe MAILLOT**, agent de maîtrise principal de la Région , demeurant à SAINT-DENIS ;
- Monsieur **Yves MAILLOT**, technicien supérieur en chef (technicien principal de 1^{ère} classe), demeurant à SAINT-PIERRE .
- Monsieur **Jean Yves MEDOC-ELMA**, agent de maîtrise principal de la Région, demeurant à LA POSSESSION ;
- Monsieur **Louis Maxime MINATCHY** , chef d'équipe d'exploitation de l'Etat, agent de maîtrise de la Région, demeurant à SAINT-PIERRE ;
- Monsieur **Yvrin MOUNOUSSAMY**, chef d'équipe d'exploitation de l'Etat, agent de maîtrise de la Région, demeurant à SAINT-PIERRE ;
- Monsieur **Elysé NERINA**, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région, demeurant à SAINT-DENIS ;
- Monsieur **Daniel Joseph PAILLOTTE**, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région , demeurant à BOIS DE NEFLES SAINT-PAUL ;
- Monsieur **Jean-Luc PORTO**, chef d'équipe d'exploitation de l'Etat, agent de maîtrise de la Région , demeurant à la RIVIERE SAINT-LOUIS ;
- Monsieur **Georges RICHAUVET**, chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (TPE), agent de maîtrise principal du département, demeurant à L'ENTRE-DEUX ;
- Monsieur **Barthélémy Yoland RIVIERE**, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région, demeurant à SAINT-BENOIT ;
- Monsieur **Jean Bernard ROBERT**, chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat (TPE), agent de maîtrise principal du département, demeurant à LE TAMPON ;
- Monsieur **Jean-Jacques VITRY**, adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Région, demeurant à SAINTE-SUZANNE .

ARTICLE 2 :

Le directeur cabinet, Monsieur Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement et Monsieur le directeur de la mer sud océan indien sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN